

ARRETE MUNICIPAL N°40/2025

Portant réglementation du stationnement
et de la circulation Rue des Romains(N°19)
Pour le terrassement et l'aménagement d'une entrée

Le Maire de la commune de FOLSCHVILLER

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2542-3, L2212-5, L2212-23 et L2212-29 ;

Vu l'article L181-38 et l'article 131-3 du Code des Communes ;

Vu les textes réglementaires d'applications formant ensemble du Code de la Route ;

Vu la loi N°66-407 du 18 juin 1966 relative aux pouvoirs de Police conférés aux Maires en matière de circulation ;

Vu les arrêtés interministériels du 22 octobre 1963 modifiés en date du 24 novembre 1967 relatifs à la signalisation routière ;

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes ;

Vu le terrassement et l'aménagement d'une entrée, Rue des Romains(N°19) ;

Considérant que pour la sécurité des personnes et des biens, il convient de réglementer le stationnement et la circulation **Rue des Romains** ;

ARRETE

Article 1^{er} : A compter du **lundi 13 octobre 2025** et pendant toute la durée des travaux, la circulation se fera sur chaussée réduite au droit des travaux. Le stationnement sera interdit à tous véhicules au droit du chantier.

Article 2 : L'Entreprise BATI TP – 21 rue de Brack – 57500 SAINT-AVOLD - devra mettre en place les différentes signalisations nécessaires pour régler la circulation et le stationnement suivant l'afflux du trafic et les besoins du chantier.

Article 3 : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Folschviller, tous les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Folschviller
- Messieurs COLANTONIO Dominique et GULDNER Marc – Adjoints au Maire -
- Monsieur LAUER Sylvain – Responsable Service Technique et Chef de Centre des Pompiers de Folschviller-
- Madame APPEL Rita – Service Technique -
- Entreprise BATI TP – 21 rue de Brack – 57500 SAINT-AVOLD-
- Police Municipale
- Affichage Mairie
- Registre des arrêtés Municipaux

Fait à Folschviller, le 06 octobre 2025

Le Maire,
Didier ZIMNY

